

LES SOCIÉTÉS AFRICAINES FACE AUX INVESTISSEMENTS MINIERS

Benjamin Rubbers

Editions Karthala | *Politique africaine*

2013/3 - N° 131
pages 5 à 25

ISSN 0244-7827

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2013-3-page-5.htm>

Pour citer cet article :

Rubbers Benjamin, « Les sociétés africaines face aux investissements miniers »,
Politique africaine, 2013/3 N° 131, p. 5-25. DOI : 10.3917/polaf.131.0005

Distribution électronique Cairn.info pour Editions Karthala.

© Editions Karthala. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Micropolitiques du boom minier

COORDONNÉ PAR BENJAMIN RUBBERS

INTRODUCTION AU THÈME

LES SOCIÉTÉS AFRICAINES FACE AUX INVESTISSEMENTS MINIERES

Depuis la moitié des années 2000, les investissements étrangers ont fortement augmenté dans l'ensemble des pays africains riches en ressources minières¹. Portant pour l'essentiel sur l'or, le cuivre et le platine, ils ont non seulement touché l'Afrique du Sud ou le Ghana, mais également des destinations moins traditionnelles telles que la Guinée, le Burkina Faso ou la République démocratique du Congo. Bien que la pertinence de l'analogie pose question², l'extension et l'ampleur de ces investissements évoquent irrésistiblement un « *new scramble for Africa* ».

Ce boom des investissements étrangers dans le secteur minier est principalement le fruit des réformes promues par la Banque mondiale³. Depuis les années 1980, celle-ci préconise en effet une stratégie de relance du secteur minier africain axée sur la privatisation des entreprises publiques et la cession totale ou partielle de leurs actifs à des investisseurs privés. De manière à attirer ces derniers, les gouvernements concernés ont été encouragés à adopter

1. R. Custers et K. Mattysen, *Africa's Natural Resources in a Global Context*, Anvers, International Peace Information Service (IPIS), août 2009, <www.ipisresearch.be/att/20090812_Natural_Resources.pdf>, consulté le 16 octobre 2013.

2. J. G. Frynas et M. Paulo, « A New Scramble for African oil? Historical, Political and Business Perspectives », *African Affairs*, vol. 106, n° 423, 2006, p. 229-251 ; R. Southall, « Scrambling for Africa? Continuities and Discontinuities With Formal Imperialism », in H. Melber et R. Southall (dir.), *A New Scramble for Africa? Imperialism, Investment and Development*, Scottville, University of KwaZulu-Natal Press, 2009, p. 1-35.

3. B. Campbell (dir.), *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*, Uppsala, Nordiska AfrikaInstitutet, Document de recherche 3, 2004 ; B. Campbell (dir.), *Mining in Africa. Regulation and Development*, Londres, Pluto Press, 2009 ; D. Szablowski, *Transnational Law and Local Struggles. Mining, Communities and the World Bank*, Oxford/Portland, Hart Publishing, 2007.

de nouveaux codes miniers et à développer un ensemble de dispositions institutionnelles, légales et fiscales visant à rendre le « climat des affaires » plus favorable.

Ces réformes néolibérales ont pu attirer, dans la seconde moitié des années 1990 et au début des années 2000, des petites entreprises, des sociétés d'exploration et de grandes compagnies multinationales. Entre 1998 et 2000, avant même le boom minier proprement dit, la proportion des investissements miniers à destination de l'Afrique passait ainsi, sur le total de ceux réalisés à l'échelle du monde, de 12 à 28 %⁴. Réputée disposer d'une part non négligeable des réserves mondiales en différents minerais, l'Afrique représentait alors une nouvelle « frontière » pour ces investisseurs : négocier des contrats miniers avec les dirigeants africains était un pari risqué, mais potentiellement très profitable si la situation politique s'améliorait et si le prix des minerais augmentait. Contre toute attente, c'est ce qui s'est passé dans les années qui ont suivi.

La stratégie élaborée par la Banque mondiale n'a en effet commencé à porter ses fruits que suite à la forte hausse du cours des minerais dans la seconde moitié des années 2000. Le secteur minier africain est alors entré dans une nouvelle ère caractérisée par un afflux d'entreprises étrangères : les multinationales traditionnelles, des sociétés d'exploration canadiennes, australiennes et sud-africaines, mais aussi des entreprises des pays émergents ou de l'ancien bloc de l'Est. Partout, ces investisseurs ont développé des activités d'exploration, de commerce et/ou d'exploitation, qui ont eu des conséquences multiformes dans les régions où elles se sont établies. L'enjeu qui se pose alors aux sciences sociales est de cerner la portée des changements économiques, politiques et sociaux causés par l'implantation de tels investisseurs.

Fondée sur des sources secondaires (rapports institutionnels, sites web, etc.), parfois complétées par des enquêtes rapides (interviews téléphoniques, brefs séjours, etc.), la littérature sur le boom minier porte principalement sur la mise en œuvre des réformes promues par la Banque mondiale⁵, la politique minière de différents pays vis-à-vis de l'Afrique⁶, la gouvernance des grandes multinationales⁷ et les initiatives internationales touchant à la Responsabilité

4. G. Bridge, « Mapping the Bonanza : Geographies of Mining Investment in an Era of Neoliberal Reform », *The Professional Geographer*, vol. 56, n° 3, 2004, p. 411.

5. Nonobstant les nombreux rapports et articles consacrés à des pays spécifiques, voir, dans une visée comparative, B. Campbell (dir.), *Enjeux des nouvelles réglementations minières...*, *op. cit.* ; B. Campbell (dir.), *Mining in Africa...*, *op. cit.*

6. La littérature est ici abondante. Pour un aperçu d'ensemble, voir H. Melber et R. Southall (dir.), *A New Scramble for Africa?...*, *op. cit.*

7. Pour une étude de cas, voir par exemple J. Hönke, « Transnational Pockets of Territoriality. Governing the Security of Extraction in Katanga (DRC) », *Working Paper Series*, n° 2, Graduate Centre

sociale des entreprises, la RSE (Initiative pour la transparence des industries extractives, Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme, Processus de Kimberley, etc.)⁸. Ces travaux mettent non seulement en lumière les ressorts des politiques poursuivies par ces différents acteurs, mais également les nouvelles configurations de pouvoir qu'elles induisent et leurs conséquences pour les populations locales.

En termes de conséquences, le constat général est que, si les investissements miniers au cours de cette dernière décennie ont permis à certains gouvernements africains d'afficher des taux de croissance élevés (souvent au-delà de 5 %), ils ont surtout bénéficié aux actionnaires des compagnies étrangères et aux leaders politiques nationaux⁹. Du fait qu'ils se concentrent souvent dans des enclaves sécurisées, qu'ils recourent à une technologie de pointe et qu'ils jouissent de conditions fiscales favorables, ils contribuent peu – comparativement aux anciennes entreprises publiques – à l'emploi, aux caisses de l'État, à l'économie nationale et à la délivrance de services publics à la population – bref, au développement. De surcroît, les compagnies minières sont susceptibles de déplacer les populations de leur site, de priver des milliers de creuseurs de leur principale source de revenus, de recourir à des formes de travail précaire, ou encore de provoquer différents dégâts écologiques. À plusieurs reprises, leur implantation a donné lieu, pour ces différents motifs, à des actions de protestation que certaines compagnies n'ont pas hésité à réprimer violemment avec le soutien des forces de police. Ce bilan globalement négatif a pu alimenter la thèse de la « malédiction des ressources naturelles » (*resource curse*), qui veut que l'abondance de richesses minérales soit corrélée à un faible développement

Humanities and Social Sciences of the Research Academy Leipzig, 2009. Les principales références théoriques sur cette question sont J. Ferguson, *Global Shadows. Africa in the Neoliberal World Order*, Durham/Londres, Duke University Press, 2006, chap. 8 et R. Abrahamsen et M. C. Williams, *Security Beyond the State. Private Security in International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, chap. 4.

8. Deux numéros spéciaux ont notamment été consacrés à cette thématique dans *Third World Quarterly*, « Beyond Corporate Social Responsibility? Business, Poverty and Social Justice », vol. 28, n° 4, 2007 et *Resources Policy*, « Corporate Social Responsibility in the Extractive Industries: Experiences from Developing Countries », vol. 37, n° 2, 2012.

9. Que ce soit pour le Ghana, la Zambie ou la RDC, de nombreux rapports produits par des ONG aboutissent à cette conclusion. Pour une argumentation plus générale, voir R. Bush, « Scrambling to the Bottom? Mining, Resources and Underdevelopment », *Review of African Political Economy*, vol. 35, n° 117, 2008, p. 361-368 ; R. Bush, « Mining, Dispossession, and Transformation in Africa », in A. Fraser et M. Larmer (dir.), *Zambia, Mining and Neoliberalism. Boom and Bust on the Globalized Copperbelt*, New York, Palgrave Macmillan, 2010, p. 237-268 ; A. Bebbington *et al.*, « Contention and Ambiguity: Mining and The Possibilities of Development », *Development and Change*, vol. 39, n° 6, 2008, p. 887-914 ; S. Pegg, « Mining and Poverty Reduction: Transforming Rhetoric into Reality », *Journal of Cleaner Production*, vol. 14, n° 3-4, 2006, p. 376-387.

économique et social, et favorise la corruption, la consolidation du pouvoir des élites, voire l'émergence de conflits armés (*conflict minerals*)¹⁰.

Face à ce constat, certains auteurs dénoncent les politiques de ces acteurs extérieurs en dévoilant les mécanismes de pouvoir plus large dont elles participent, tandis que d'autres formulent des recommandations pour que ces politiques puissent effectivement contribuer au développement¹¹. L'étude du secteur minier est alors replacée dans le cadre d'une problématique développementiste, dirigée vers l'évaluation normative des effets (positifs ou négatifs) des mesures de libéralisation et des investissements étrangers. À de rares exceptions près¹², la littérature existante offre ainsi une perspective essentiellement « macro » sur le boom des investissements miniers en Afrique, centrée sur ses principaux instigateurs, les institutions internationales, les gouvernements et les compagnies minières.

Sans remettre en question la pertinence de tels travaux pour comprendre le contexte de ce boom, nous pouvons leur adresser au moins trois critiques. Tout d'abord, ils présentent généralement ces acteurs à l'origine du boom (les compagnies minières, la Banque mondiale, etc.) comme des entités monolithiques sans tenir compte des conflits internes, de la réflexivité de leurs agents et des multiples ajustements que la mise en œuvre de leurs politiques implique à différents niveaux¹³. Ensuite, ils tendent à surestimer les effets des politiques qu'ils étudient, en laissant finalement peu de place à « l'agençité » des acteurs africains au sens large (hommes politiques, consultants, creuseurs, etc.), volontiers présentés comme des collaborateurs ou des victimes du capitalisme international¹⁴. Enfin, ils dressent un tableau général du

10. Pour un compte-rendu de ces débats, voir M. L. Ross, « The Political Economy of the Resource Curse », *World Politics*, vol. 51, n° 2, 1999, p. 297-322; A. Rosser, *The Political Economy of the Resource Curse: A Literature Survey*, Institute of Development Studies, Working Paper, n° 268, University of Sussex, 2006; A. Bebbington *et al.*, « Contention and Ambiguity... », art. cit.

11. Un bon exemple pour les premiers est R. Bush, « Scrambling to the Bottom?... », art. cit. et, pour les seconds, G. Hilson et B. Murck, « Sustainable Development in the Mining Industry: Clarifying the Corporate Perspective », *Resources Policy*, vol. 26, n° 4, 2000, p. 227-238. On retrouve ainsi pour le secteur minier les deux postures morales et politiques – la posture critique et la posture appliquée – qui polarisent le champ des sciences du développement en général.

12. Par exemple, A. Fraser et M. Larmer (dir.), *Zambia, Mining and Neoliberalism...*, *op. cit.*; S. Luning, « Liberalisation of the Gold Mining Sector in Burkina Faso », *Review of African Political Economy*, vol. 35, n° 117, 2008, p. 387-401; S. Luning, « Corporate Social Responsibility (CSR) for Exploration: Consultants, Companies and Communities in Processes of Engagements », *Resources Policy*, vol. 37, n° 2, 2012, p. 205-211; ou encore S. Geenen et K. Claessens, « Disputed Access to the Gold Sites in Luhwindja, Eastern Democratic Republic of Congo », *Journal of Modern African Studies*, vol. 51, n° 1, 2013, p. 85-108.

13. En ce qui concerne les compagnies minières, voir C. Ballard et G. Banks, « Resource Wars: The Anthropology of Mining », *Annual Review of Anthropology*, vol. 32, 2003, p. 290.

14. R. Southall, « The "New Scramble" and Labour in Africa », *Labour, Capital and Society*, vol. 41, n° 2, 2008, p. 148.

mode opératoire des institutions internationales, des gouvernements et des compagnies minières ainsi que des maux qu'ils occasionnent. Ce faisant, ils passent sous silence la grande diversité des dynamiques occasionnées en fonction des acteurs, des pays et des régions en cause¹⁵. Dans cette optique, les investissements miniers ont partout des conséquences assez analogues.

Ces critiques ont en commun d'appeler des recherches plus fines sur les jeux d'acteurs auxquels le boom minier donne lieu dans différents pays. Cette introduction a pour ambition de proposer un cadre d'analyse pour de telles recherches en développant une approche socio-anthropologique des investissements miniers, qui s'intéresse à la manière dont ils sont négociés au jour le jour par l'ensemble des acteurs formant la chaîne de l'exploitation minière¹⁶. Inspirée par la socio-anthropologie du développement (Norman Long, Jean-Pierre Olivier de Sardan, etc.), la sociologie historique africaniste (Jean-François Bayart, Béatrice Hibou, etc.) et, dans une moindre mesure, l'anthropologie de l'exploitation minière (Chris Ballard, Glenn Banks, etc.), cette approche n'a pas pour but principal de déterminer si les investissements miniers contribuent ou non au développement, mais de saisir comment ils sont mis en œuvre, appropriés et modifiés par ceux qui y participent.

Plus précisément, nous voudrions ici interroger la façon dont ils transforment les sociétés africaines et réciproquement, en nous concentrant sur « l'agence »¹⁷ des acteurs africains et l'historicité de leurs mondes sociaux : les investisseurs miniers ne colonisent pas une *terra nullius* ; ils sont pris dans un espace social déjà structuré par différents champs de lutte et logiques d'action. Il s'agit alors de cerner les rapports que les acteurs africains (les creuseurs, les travailleurs, les politiques, etc.) entretiennent avec les compagnies minières et de replacer ces rapports dans le contexte historique qui les a vus émerger. Quatre pistes d'analyse semblent mériter une attention particulière : le devenir

15. Nombreux sont, par exemple, les travaux qui traitent de la politique économique de la Chine en Afrique sans mesurer l'autonomie dont jouissent les sociétés privées vis-à-vis du gouvernement, ou encore la grande hétérogénéité des migrants chinois sur le sol africain. Voir notamment Y. J. Park, « Chinese Migration in Africa », *Occasional Paper*, n°24, South African Institute of International Affairs, 2009 ; J. Gu, « China's Private Enterprises in Africa and the Implications for African Development », *European Journal of Development Research*, vol. 21, n° 4, 2009, p. 570-587 ; J. Jansson, « Views From the "periphery". The Manifold Reflections of China's Rise in the D. R. Congo », in X. Li et S. Christensen (dir.), *The Rise of China. The Impact on Semi-Periphery and Periphery Countries*, Aalborg, Aalborg University Press, 2012, p. 173-203.

16. Plusieurs idées développées dans cette introduction sont esquissées et illustrées par des exemples concrets dans B. Rubbers, *Le Paternalisme en question. Les anciens ouvriers de la Gécamines face à la libéralisation du secteur minier katangais (R.D. Congo)*, Paris, L'Harmattan, Cahiers africains, 2013.

17. L'agence (*agency*) est comprise ici comme la capacité des individus à agir, à influencer le monde social qui les entoure et, partant, à maîtriser leur propre devenir.

de la filière artisanale, les changements du travail, l'emboîtement des arènes politiques et les représentations et rumeurs entourant les investissements étrangers.

LE DEVENIR DE LA FILIÈRE ARTISANALE

Dans nombre de pays, les compagnies étrangères n'ont pas pris possession de gisements vierges. À partir des années 1980, dans un contexte marqué par le déclin économique et les politiques d'ajustement structurel, une population croissante de creuseurs a investi ces gisements peu ou pas exploités – des gisements d'or et de diamant, mais aussi de minerais moins précieux tels que le cuivre, la cassitérite ou le coltan. Très vite, une filière de commercialisation s'est constituée autour de l'exploitation de ces minerais, impliquant des négociants, des comptoirs, des sociétés d'exportation et, dans certains cas, des petites industries de transformation. Depuis lors, l'exploitation minière artisanale s'est considérablement développée et a fait l'objet de diverses tentatives de régulation¹⁸. Mais l'afflux d'investisseurs étrangers depuis une décennie semble remettre progressivement en cause cette évolution et conduire, dans plusieurs pays, à une marginalisation croissante de la filière artisanale : les creuseurs, qui sont de plus en plus stigmatisés, sont progressivement expulsés des gisements. Il est essentiel, dans ces conditions, de mieux comprendre les rapports qui s'établissent entre les creuseurs et les compagnies minières.

Contrairement à ce qui est souvent affirmé, ces rapports ne se réduisent pas à un combat épique de David contre Goliath. Il y a bien eu, nous l'avons dit, des confrontations violentes en République démocratique du Congo (RDC), au Ghana ou en Tanzanie¹⁹. Mais celles-ci ne doivent pas amener à

18. En 1995, 36 pays africains avaient, à l'instigation de la Banque mondiale, édicté des lois et mis en place des institutions pour tenter de la structurer. E. Fischer, « Occupying the Margins: Labour Integration and Social Exclusion in Artisanal Mining in Tanzania », *Development and Change*, vol. 38, n° 4, 2007, p. 736-737.

19. Voir l'article de S. Geenen et F. Mukotanyi, « "Les grands poissons mangent les petits" : multiples aspects d'un conflit autour d'une concession minière au Sud-Kivu », dans le présent numéro; S. Geenen et K. Claessens, « Disputed Access to the Gold Sites... », art. cit.; G. Hilson, et N. Yakovleva, « Strained Relations: A Critical Analysis of the Mining Conflict in Prestea, Ghana », *Political Geography*, vol. 26, n° 1, 2007, p. 98-119; R. Bush, « "Soon There Will Be No-One Left to Take the Corpses to the Morgue" : Accumulation and Abjection in Ghana's Mining Communities », *Resources Policy*, vol. 34, n° 1-2, 2009, p. 57-63; A. Aubynn, « Sustainable Solution or a Marriage of Inconvenience? The Coexistence of Large Scale Mining and Artisanal and Small-Scale Mining on the Abooso Goldfields Concession in Western Ghana », *Resources Policy*, vol. 34, n° 1-2, 2009, p. 64-70; J. Carstens et G. Hilson, « Mining, Grievance and Conflict in Rural Tanzania », *International Development Planning Review*, vol. 31, n° 3, septembre 2009, p. 301-326.

passer sous silence la diversité des arrangements plus ou moins durables qui peuvent être trouvés entre compagnies et creuseurs. Au Katanga, toutes les compagnies n'ont pas d'emblée expulsé les creuseurs de leur concession. Nombreuses sont celles – y compris des *majors* – qui ont commencé par s'approvisionner auprès des comptoirs de la filière artisanale, voire financé des équipes de creuseurs dans les gisements de la société publique Gécamines, en collaboration avec cette dernière. Ensuite, elles ont pu trouver différentes formules de compromis : certaines ont recruté des creuseurs comme journaliers, d'autres ont toléré leur présence aux marges de leurs concessions. Au Burkina Faso, la présence de creuseurs sur un site est interprétée par les sociétés d'exploration comme le signe d'un filon d'or à exploiter²⁰. Une fois qu'elles ont obtenu un permis d'exploration sur le site concerné, elles bloquent certes l'accès des zones les plus profitables aux creuseurs, mais tout en les laissant travailler dans le reste du site, sous la supervision d'une société burkinabè.

Par ailleurs, comme la contribution de Luigi Arnaldi di Balme et Cristiano Lanzano vient le rappeler, de nombreux gisements miniers – au Katanga, au Burkina Faso et ailleurs – n'ont pas (encore) été alloués à des compagnies étrangères, de telle sorte que l'exploitation artisanale perdure, voire continue à se développer. On constate ainsi que la filière industrielle n'a pas complètement « capturé » la filière artisanale : les deux filières continuent à coexister dans le même espace et à s'enchevêtrer de différentes manières, de l'extraction des minerais à leur commercialisation sur les marchés mondiaux.

Du fait qu'elle repose sur des recherches réalisées avant le boom des investissements étrangers au milieu des années 2000, ou dans des régions qui demeurent peu touchées par ces derniers, la plus grande partie de la littérature sur les creuseurs ne traite pas de leurs rapports avec les compagnies minières. Elle nous offre néanmoins plusieurs pistes de réflexion pour penser le récent boom minier dans une perspective socio-anthropologique.

En premier lieu, certains auteurs voient dans les migrations des creuseurs une « frontière » qui ouvre de nouveaux espaces au commerce des minerais et des biens de consommation avec l'extérieur²¹. Comme le montrent en particulier les travaux sur les « minerais de conflit », la filière de l'exploitation

20. S. Luning, « Liberalisation of the Gold Mining Sector... », art. cit. ; S. Luning, « Gold Mining in Samatenga, Burkina Faso : Governing Sites, Appropriating Wealth », in J. Abbink et A. Van Dokkum (dir.), *Dilemmas of Development. Conflicts of Interest and Their Resolutions in Modernizing Africa*, Leiden, African Studies Centre, 2008, p. 189-205.

21. F. de Boeck, « Garimpeiro Worlds : Digging, Dying and "Hunting" for Diamonds in Angola », *Review of African Political Economy*, vol. 28, n° 90, 2001, p. 548-562 ; T. Grätz, « Les Frontières de l'orpaillage en Afrique occidentale », *Autrepart*, vol. 2, n° 30, 2004, p. 135-150 ; K. Werthmann et T. Grätz (dir.), *Mining Frontiers in Africa. Anthropological and Historical Perspectives*, Cologne, Köppe, 2012.

minière artisanale relie en effet, par l'intermédiaire de différents réseaux, les espaces ruraux aux marchés urbains et aux centres de l'économie mondiale²². On peut alors penser que le front pionnier des creuseurs a dans une certaine mesure préparé le terrain aux compagnies industrielles et, partant, à une forme de capitalisme plus « moderne » au sens de Karl Marx – tout comme l'économie de comptoir avait été, au XIX^e siècle, l'avant-garde du capitalisme colonial²³.

C'est ce que suggère notamment la contribution de Arnaldi di Balme et Lanzano pour le Burkina Faso. Sur la base d'une étude de cas menée à Bantara (commune de Kampti), elle montre que, tout en faisant le lien avec les marchés internationaux, les sociétés de commercialisation burkinabè jouent un rôle crucial dans l'organisation économique et politique des sites d'orpaillage artisanal en milieu rural : elles n'encadrent pas seulement l'exploitation, la transformation et la commercialisation des minerais ; elles négocient également la présence des creuseurs auprès des autorités locales et créent les conditions pour offrir à ces derniers différents services (commerces, lieux de culte, etc.). Rien de surprenant, dès lors, à ce que ces sociétés privées nationales apparaissent souvent comme des intermédiaires incontournables aux compagnies étrangères lorsque celles-ci entendent prendre possession des sites en question.

Il ressort clairement de ces travaux sur les creuseurs, en deuxième lieu, que leurs pratiques et représentations offrent non seulement de nombreux parallèles d'un coin à l'autre de l'Afrique subsaharienne, mais également plusieurs éléments de continuité avec celles du passé précolonial²⁴. Ces observations invitent à ne pas surestimer la portée de l'introduction de l'industrie minière depuis le siècle dernier : dans une perspective de longue durée, elle reste un épiphénomène récent et très probablement éphémère. Quant à l'exploitation artisanale, elle est à différents égards, depuis deux mille ans,

22. Pour l'Est de la RDC par exemple, voir M. Nest, *Coltan*, Cambridge, Polity Press, 2011 ; J. Cuvelier (dir.), *The Complexity of Resource Governance in a Context of State Fragility: The Case of Eastern DRC*, rapport International Peace Information Service/International Alert, novembre 2010.

23. W. Reno, « Order and Commerce in Turbulent Areas: 19th Century Lessons, 21st Century Practice », *Third World Quarterly*, vol. 25, n° 4, 2001, p. 607-625.

24. F. de Boeck, « Domesticating Diamonds and Dollars: Identity, Expenditure and Sharing in Southwestern Zaire (1984-1997) », *Development and Change*, vol. 29, n° 4, octobre 1998, p. 777-810 ; K. Werthmann, « "Frisivolous squandering" : Consumption and Redistribution in Mining Camps », in J. Abbink et A. Van Dokkum (dir.), *Dilemmas of Development...*, op. cit., p. 60-76 ; J. Cuvelier, *Men, Mines and Masculinities: The Lives and Practices of Artisanal Miners in Lwambo (Katanga Province, DR Congo)*, thèse de doctorat en anthropologie sociale et culturelle, Université catholique de Louvain, 2011.

au cœur de la fabrique des sociétés africaines²⁵. Autour de l'extraction de l'or, du cuivre et surtout du fer se sont en effet développés, jusqu'à nos jours, de nouveaux rapports sociaux, des rites, des croyances et plus largement, des espaces politiques et des réseaux marchands aux ramifications plus ou moins étendues.

Cela dit, si elles présentent des éléments de continuité avec le passé, les sous-cultures des creuseurs qui se sont constituées à partir des années 1980 ont pu représenter, dans différents contextes, une rupture. Comme le montre la contribution de Timothy Makori, c'est le cas dans le camp de la Gécamines de Panda en RDC, où l'éthos des creuseurs adopté par certains enfants de travailleurs a provoqué une remise en question des normes de comportement héritées de la période coloniale²⁶. Forts de leurs gains dans l'exploitation minière, ils rejettent l'école comme une perte de temps pour préférer partir à la mine et dépenser leur argent dans l'alcool et les filles. Sur le modèle des rappeurs américains ou des musiciens congolais, ils portent des lunettes de soleil, des bijoux, des vêtements extravagants. À ceux qui tentent de les rappeler à l'ordre, ils répondent familièrement, sans égard pour leur âge ou leur statut. Par ce style de vie, ces creuseurs dits « voyous » revendiquent leur autonomie en contestant les valeurs autrefois promues par l'entreprise et l'Église (l'éducation scolaire, la respectabilité, le respect des aînés, etc.). La question qui se pose alors, dans le cadre de ce numéro de *Politique africaine*, est de savoir comment de telles sous-cultures vont à leur tour être affectées par l'implantation des compagnies minières, l'expulsion des creuseurs des gisements qu'ils exploitaient et l'apparition de nouvelles catégories de travailleurs.

Enfin, plusieurs auteurs mettent l'accent sur la gestion des risques, la circulation des dettes et le problème de la confiance dans l'organisation du travail entre les creuseurs ainsi que dans leurs rapports avec les négociants²⁷.

25. E. Herbert, « Mining as Microcosm in Precolonial Sub-Saharan Africa. An Overview », in A. B. Knapp, V. C. Pigott et E. W. Herbert (dir.), *Social Approaches to an Industrial Past. The Archaeology and Anthropology of Mining*, Londres/New York, Routledge, p. 138-154.

26. Voir B. Rubbers, *Le Paternalisme en question...*, op. cit., chap. 6.

27. T. Grätz, « Gold Mining and Risk Management: A Case Study from Northern Benin », *Ethnos*, vol. 68, n° 2, 2003, p. 192-208; T. Grätz, « Gold Trading Networks and the Creation of Trust: A Case Study from Northern Benin », *Africa*, vol. 74, n° 2, 2004, p. 146-172; T. Grätz, « Moralities, Risk and Rules in West African Artisanal Gold Mining Communities: A Case Study of Northern Benin », *Resources Policy*, vol. 34, n° 1-2, mars-juin 2009, p. 12-17; C. Panella (dir.), *Worlds of Debts. Interdisciplinary Perspectives on Gold Mining in West Africa*, Amsterdam, Rotzenberg, 2010; L. Arnaldi di Balme et C. Lanzano, « "Entrepreneurs de la frontière" : le rôle des comptoirs privés dans les sites d'extraction artisanale de l'or au Burkina Faso », dans le présent numéro.

À l'évidence, ces thématiques (le risque, la dette et la confiance) jouent également un rôle central dans la filière industrielle : les pays africains sont réputés offrir un environnement risqué pour les investissements, qui nécessitent de ce fait des garanties financières et des dispositifs de sécurité particuliers ; la dette des entreprises publiques et des gouvernements nationaux est ce qui fonde l'intervention des organisations financières internationales et des compagnies minières étrangères ; et la confiance – en l'occurrence, le manque de confiance – revient comme un leitmotiv dans les discours que tiennent les expatriés des entreprises minières sur leurs travailleurs et collaborateurs africains. Nous avons donc là, au-delà des camps de creuseurs et du clivage entre filières artisanale et industrielle, trois thématiques particulièrement fécondes pour analyser les formes d'interdépendance qui structurent le secteur minier dans ses multiples ramifications.

LES CHANGEMENTS DU TRAVAIL

Si les travailleurs du secteur minier ont occupé une place centrale dans les recherches sur le capitalisme, les classes sociales et l'urbanisation en Afrique, la littérature récente sur le boom minier a en revanche peu abordé cette thématique. Pourtant, comparativement à leurs prédécesseurs publics ou privés, les compagnies minières recourent davantage à la sous-traitance et licencient plus facilement leurs travailleurs. Elles ne cherchent pas, comme ce fut le cas au Congo ou en Zambie, à « stabiliser » ces derniers avec leurs familles dans des camps : si ces compagnies sont établies loin de toute agglomération, elles préfèrent loger leurs travailleurs seuls, entre eux, pour des périodes de travail déterminées²⁸. En même temps, les plus grandes compagnies peuvent offrir à une catégorie restreinte de travailleurs des salaires élevés et des formations à l'étranger, et développer dans l'enceinte de leurs concessions et bâtiments un dispositif disciplinaire impressionnant pour garantir la sécurité au travail – ce qui leur permet d'afficher de bons résultats en termes de RSE. Dans tous les cas, qu'elles soient américaines, chinoises ou indiennes, ces entreprises importent des formes d'organisation du travail souvent éloignées de celles qui ont marqué l'histoire de l'industrie minière dans nombre de pays africains (paternalisme, militantisme syndical, jeux clientélistes, etc.).

28. J. Ferguson, « Seeing Like an Oil Company: Space, Security, and Global Capital in Neoliberal Africa », *American Anthropologist*, vol. 107, n° 3, 2005, p. 379 ; J. Hönke, « Transnational Pockets of Territoriality... », art. cit, p. 18 ; B. Rubbers, *Le Paternalisme en question...*, op. cit.

On peut dès lors, dans le cadre de ce numéro, s'interroger sur la manière dont les travailleurs africains se sont adaptés à ces organisations de travail. Il y a tout d'abord, dans de nombreuses entreprises, la question de la langue. Au Katanga, l'incompréhension mutuelle entre les travailleurs et leurs supérieurs chinois ou américains donne lieu à de nombreux malentendus, mais aussi à des moqueries réciproques en la présence des uns et des autres. Elle confère également un pouvoir considérable aux interprètes, dont les manipulations sont parfois dignes du personnage de Wangrin dans le roman d'Amadou Hampaté Bâ²⁹. Cela étant, nombreux sont ceux qui se mettent à suivre des cours d'anglais (plus rarement de chinois) pour se faire engager dans les multinationales et connaître une ascension socioprofessionnelle. Dans ces circonstances, la maîtrise de l'anglais se diffuse dans la société par le haut et apparaît de plus en plus comme un critère de distinction sociale.

Il y a ensuite la découverte de nouvelles formes d'organisation du travail. En Zambie, celle qui règne au sein de la mine de Chambishi, propriété d'une entreprise chinoise, suscite chez les travailleurs des comparaisons avec celle qui prévalait à l'époque de l'entreprise publique Zambia Consolidated Copper Mines, et inspire de ce fait des sentiments ambivalents³⁰. Héritiers d'une longue tradition paternaliste, mais aussi syndicale, ces travailleurs voient dans leur niveau de rémunération et dans l'emploi de journaliers une « exploitation » inhumaine – en particulier à la suite de l'accident qui a coûté la vie à cinquante journaliers en 2005. À plusieurs reprises, ils ont déclenché des grèves spontanées pour dénoncer leurs conditions de travail, avant que l'entreprise n'accepte d'augmenter les salaires et d'offrir des contrats permanents aux journaliers³¹. En même temps, ils sont reconnaissants envers les Chinois d'avoir relancé la mine et estiment que ces derniers pratiquent moins de discrimination envers les Zambiens que ne le faisaient les Blancs. Plus largement, nombreux sont les Zambiens qui éprouvent une certaine fascination pour l'éthique du travail ascétique des Chinois, celle-ci étant présentée par ces derniers comme le fondement du développement rapide de leur pays.

Depuis le milieu des années 2000 se multiplient partout des actions de grève et de protestation plus ou moins spontanées, qui remettent en cause le nouvel ordre économique et social créé par les réformes néolibérales de

29. A. Hampaté Bâ, *L'étrange destin de Wangrin ou les roueries d'un interprète africain*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1973.

30. C. K. Lee, « Raw Encounters: Chinese Managers, African Workers, and the Politics of Casualization in Africa's Chinese Enclaves », in A. Fraser et M. Larmer (dir.), *Zambia, Mining and Neoliberalism...*, op. cit., p. 127-154.

31. Ces événements s'inscrivent dans un contexte de montée du sentiment anti-Chinois en Zambie. Lors des élections présidentielles de 2006 et 2011, le candidat du Patriotic Front, Michael Sata, a construit sa campagne sur ce thème.

la Banque mondiale. Cette observation appelle une réflexion sur le rôle des syndicats dans la nouvelle configuration du secteur minier. L'article de Raphaël Botiveau nous explique pourquoi, après avoir été le fer de lance des intérêts des mineurs noirs durant l'Apartheid, le National Union of Mineworkers a fini par être désavoué par une large partie de ses adhérents à l'occasion des événements de Marikana en 2012 – un exemple édifiant des actions de protestation, et de la répression dont elles peuvent faire l'objet, dans le contexte de transformation du secteur minier. Ce rejet doit beaucoup, selon Botiveau, à la stratégie des responsables depuis les années 1980 qui a conduit à faire de ce syndicat une organisation de plus en plus technocratique, en phase avec la vision du monde légaliste et économiciste des multinationales du secteur minier et du gouvernement sud-africain post-Apartheid. Si cette stratégie lui a permis de devenir un intermédiaire institutionnel et social puissant, elle l'a aussi éloigné de la base, laquelle aspire à une représentation plus militante, voire conflictuelle de ses intérêts devant les employeurs.

L'histoire du champ syndical sud-africain a partie liée avec celle du pays et ses spécificités, de telle sorte qu'elle est difficilement comparable avec celle du champ syndical en Zambie ou en RDC, par exemple³². Cela dit, il semble possible de dégager au moins trois lignes de force. Partout, que ce soit dans le secteur platine (Afrique du Sud) ou cuivre (Zambie et RDC), le boom minier a entraîné une résurgence de l'activité syndicale en raison de la hausse de l'emploi. Dans un contexte marqué par une libéralisation relative de la vie politique et associative, les syndicats se livrent à une rivalité accrue pour représenter les travailleurs dans les entreprises, les plus petits d'entre eux n'hésitant pas à adopter un discours plus radical, populiste, pour détrôner les organisations les mieux établies. Pour différentes raisons, ils semblent malgré tout éprouver des difficultés à poursuivre leur agenda militant une fois entrés en négociation avec l'employeur. Du fait de ce décalage entre radicalisme face au personnel et complaisance face à la direction, nombreux sont les travailleurs qui continuent à éprouver une profonde méfiance envers leurs représentants syndicaux et à préférer des actions spontanées, qui ne passent pas par leur intermédiaire. Ainsi, si les syndicats ont pu, à différents moments dans le passé, porter les aspirations des mineurs et jouer un rôle

32. M. Larmer, «Historical Perspectives on Zambia's Mining Booms and Busts», in A. Fraser et M. Larmer (dir.), *Zambia, Mining and Neoliberalism...*, op. cit., p. 31-58; G. Martens, «Congolese Trade Unionism: the Colonial Heritage», *Brood en Rozen*, vol. 4, n°2, 1999, p. 129-149. Pour un compte-rendu des recherches récentes sur le syndicalisme en Afrique, qui remet en perspective les spécificités du cas sud-africain, voir R. Botiveau, «Le Perpétuel retour du travail: penser les syndicats en Afrique entre luttes historiques et actuelles», *Politique africaine*, n°129, mars 2013, p. 157-170.

politique majeur sur la scène nationale, il n'est pas du tout évident qu'ils contribueront à changer la donne actuelle.

Au-delà des usines et des syndicats, on pourrait suggérer que l'implantation des investisseurs étrangers a entraîné des disparités économiques et sociales croissantes au sein de la population. D'un côté, elle a permis l'apparition d'une nouvelle classe moyenne jeune, relativement aisée, principalement composée de cadres du secteur privé et de petits indépendants (fournisseurs, sous-traitants, consultants, etc.). Diplômés de l'enseignement supérieur, ces derniers ont réussi à s'insérer dans la nouvelle économie en développant un rapport essentiellement instrumental au travail : en réponse à la politique néolibérale des compagnies minières, ils changent fréquemment d'occupation selon les salaires offerts et les opportunités de marché qui s'offrent à eux. Forts de leurs revenus, ils sont en mesure de développer un style de vie bourgeois cosmopolite : ils construisent de nouvelles maisons, fréquentent les lieux « branchés », passent leurs vacances à l'étranger, etc. Tout se passe comme si les booms miniers, par l'afflux d'argent qu'ils entraînent et les nouvelles connexions globales qu'ils permettent, suscitaient chez ceux qui en tiraient parti de nouveaux imaginaires de réussite, de nouvelles formes de subjectivation³³.

De l'autre, nous trouvons la masse des laissés-pour-compte de la libéralisation du secteur minier : les creuseurs expulsés des gisements acquis par les compagnies minières, les journaliers condamnés à travailler pour cinquante dollars par mois, ou encore les agents des anciennes sociétés publiques, qui ont été licenciés et voient leur situation se détériorer. Rencontrant de plus en plus de difficultés à faire face à l'augmentation du coût de la vie (provoquée notamment par le boom minier), ils tendent – comme le montre bien la contribution de Makori – soit à se replier dans la nostalgie du passé, soit à vivre au jour le jour. L'expérience des ex-agents de la Gécamines rencontrés par Makori est ainsi marquée par le sentiment d'avoir perdu la sécurité matérielle que leur procurait autrefois la politique paternaliste de l'entreprise. Quant à leurs enfants, dont bon nombre sont devenus creuseurs, ils vivent moins, selon Makori, dans la mémoire du passé que dans le présent, au gré des opportunités de gain ou de jouissance qui s'offrent à eux. Dans les deux cas, ils éprouvent des difficultés à se projeter dans l'avenir.

33. R. Banégas et J.-P. Warnier, « Nouvelles figures de la réussite et du pouvoir », *Politique africaine*, n°82, juin 2001, p. 5-21.

LES ARÈNES POLITIQUES

Les investissements miniers représentent un enjeu politique de taille à différents niveaux. Le premier enjeu qui se développe autour de ces investissements est, selon le contexte, la cession des gisements aux entreprises privées ou la signature de contrats de *joint-venture*. Comme l'a montré Bonnie Campbell, la réforme du secteur minier africain – tel qu'il a été envisagé par la Banque mondiale – ne vise pas tant un retrait de l'État qu'une redéfinition de son rôle comme instance régulatrice : il a pour mission de mettre en place un cadre institutionnel et légal à même d'organiser le transfert des ressources minières du domaine public aux investisseurs privés dans le respect des principes de transparence et de concurrence, et d'offrir à ces derniers des conditions favorables pour développer leurs activités³⁴.

Dans les faits, ces réformes néolibérales ont été, dans nombre de pays, instrumentalisées par différents acteurs, qui ont trouvé dans la négociation des contrats avec les investisseurs étrangers une source de revenus personnels, et donc un moyen de consolider leur position politique³⁵. Ainsi que le suggèrent les contributions de Victoria Lickert et de Samuel Nguiffo pour le Cameroun, tous ceux qui sont en mesure de revendiquer une parcelle du pouvoir souverain de l'État dans la gestion des ressources minières sont susceptibles de faire des promesses à ces investisseurs (voire de signer des contrats avec eux), qu'ils soient en mesure de les honorer ou non. Les cartes qui accompagnent l'analyse de Nguiffo montrent ainsi que l'administration minière camerounaise n'hésite pas à jouer sur le pluralisme légal qui prévaut en matière foncière pour allouer à ces investisseurs des concessions qui empiètent sur celles de sociétés forestières et/ou de parcs naturels.

Néanmoins, le dernier mot revient souvent – compte tenu du caractère éminemment stratégique de ces ressources – à la présidence et à son entourage³⁶. Le nouveau code minier camerounais, explique Lickert, n'offre pas seulement des conditions favorables aux investisseurs privés, mais confère également des pouvoirs discrétionnaires au président Paul Biya dans la

34. B. Campbell (dir.), *Enjeux des nouvelles réglementations...*, op. cit. ; B. Campbell (dir.), *Mining in Africa...*, op. cit. ; D. Szablowski, *Transnational Law and Local Struggles...*, op. cit.

35. Sur ces stratégies d'extraversion, voir B. Hibou, « Le "capital social" de l'État falsificateur, ou les ruses de l'intelligence économique », in J.-F. Bayart, S. Ellis et B. Hibou, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, Complexe, 1997, p. 105-158.

36. W. Reno, « How Sovereignty Matters: International Markets and the Political Economy of Local Politics in Weak States », in T. Callaghy, R. Kassimir et R. Latham (dir.), *Intervention and Transnationalism in Africa. Global-Local Networks of Power*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 197-215.

négociation des contrats. Il s'ensuit que la libéralisation du secteur minier a abouti non pas à sa « dépolitisation », mais au contraire à une multiplication des acteurs politiques qui y interviennent et, dans le même temps, à une recentralisation du pouvoir autour de l'espace présidentiel.

Indépendamment de la négociation des contrats miniers avec les autorités nationales, les compagnies étrangères doivent négocier l'accès au site minier proprement dit avec l'ensemble des acteurs sur place pouvant légitimement revendiquer des droits sur celui-ci : les creuseurs qui l'exploitent, les agriculteurs qui y habitent, les pasteurs qui y font paître leur bétail, etc.³⁷. C'est le cas en particulier des chefs traditionnels, dont l'autorité « coutumière » sur leurs terres est, dans de nombreux pays, reconnue par l'État. Comme l'a fait remarquer Rohit Negi, ceux-ci peuvent, en échange de leur consentement, tenter d'obtenir des compagnies qu'elles leur offrent des cadeaux, recrutent en priorité des membres de leur « tribu », ou encore mettent en œuvre des projets de développement dans leur territoire³⁸. L'implantation des investisseurs miniers peut ainsi contribuer à la consolidation du pouvoir des chefs et, plus largement, à la résurgence du discours de l'autochtonie.

La contribution de Sarah Geenen et Francine Iragi Mukotanyi rappelle toutefois que les arènes politiques locales sont souvent travaillées par de multiples clivages³⁹. Dans les conflits qui se développent autour des ressources d'une entreprise étrangère, plusieurs individus ou groupes stratégiques peuvent, en jouant de leurs réseaux et de leurs compétences culturelles, se positionner comme « courtiers » et ainsi rivaliser avec le chef et son entourage⁴⁰. Le jeu politique qui se construit autour des investissements miniers dans l'arène villageoise apparaît alors largement indéterminé. Dans l'étude de cas que Geenen et Iragi Mukotanyi proposent sur Luhwindja, le chef, qui était hostile à l'implantation de l'entreprise canadienne Banro, a été contraint

37. Voir G. Hilson, « An Overview of Land Use Conflicts in Mining Communities », *Land Use Policy*, vol. 19, n° 1, janvier 2002, p.65-73; S. Lange, « Gold and Governance: Legal Injustices and Lost Opportunities in Tanzania », *African Affairs*, vol. 110, n° 439, 2011, p. 233-252; S. Geenen et K. Claessens, « Disputed Access to the Gold Sites... », art. cit. Comme l'illustre ce dernier article, cette problématique gagne à être analysée à partir de la théorie générale de l'accès proposé par J. Ribot et N. Peluso, « A Theory of Access », *Rural Sociology*, vol. 68, n° 2, 2003, p. 153-181; voir aussi T. Sikor et C. Lund, « Access and Property: A Question of Power and Authority », *Development and Change*, vol. 40, n° 1, janvier 2009, p. 1-22.

38. R. Negi, « The Mining Boom, Capital and Chiefs in the "New Copperbelt" », in A. Fraser et M. Larmer (dir.), *Zambia, Mining and Neoliberalism...*, op. cit., p. 209-236.

39. T. Bierschenk et J.-P. Olivier de Sardan (dir.), *Les Pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala, 1998.

40. T. Bierschenk, J.-P. Chauveau et J.-P. Olivier de Sardan (dir.), *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, Karthala, 2000.

de s'exiler à Kinshasa suite à une opération militaire contre un groupe rebelle auquel il était allié. C'est l'épouse de l'ancien chef – la *mwamikazi* – qui fut alors appelée par le président Joseph Kabila pour devenir la principale interlocutrice de Banro sur le terrain. Elle a réussi à tirer parti de cette position pour créer des entreprises de sous-traitance, servir d'intermédiaire dans les projets de développement financés par la compagnie minière et devenir une femme politique puissante. Cette ascension lui a toutefois valu des critiques acerbes de la part de la population, qui ont été relayées par des associations à Bukavu. Celles-ci ont même lancé une pétition exigeant le départ de la *mwamikazi*, avant que leur initiative ne soit bloquée par la police.

Comme le montre cet exemple, loin de se limiter à l'arène locale, les doléances des habitants – mais aussi des travailleurs et des creuseurs – sont susceptibles d'être récupérées par des acteurs qui participent à d'autres arènes (ou champs) à l'échelle régionale, nationale et internationale pour servir leur propre agenda politique⁴¹. Ce qui est intéressant dans ce processus, c'est qu'en passant d'une échelle à l'autre, les revendications des acteurs locaux sont généralement filtrées et recodées dans un nouveau vocabulaire qui élargit la définition morale du problème en cause⁴². Ce travail de sélection et de traduction tend à reproduire la position subalterne de ces acteurs en déplaçant le débat vers la ville, la capitale, les pays occidentaux, où il est de plus en plus monopolisé par des experts, des activistes et des chercheurs. Mais il permet également de donner à leurs revendications un plus large écho et de mobiliser un plus vaste réseau de soutien. Il est susceptible, pour cette raison, d'avoir des effets sur la manière dont les acteurs locaux perçoivent eux-mêmes les compagnies minières et articulent leurs doléances. Les « entrepreneurs de morale⁴³ » qui critiquent l'industrie minière à différents niveaux contribuent ainsi, de manière indirecte, à l'apparition de nouvelles normes et de nouveaux discours dans l'arène locale.

En raison de cet emboîtement des arènes, l'ensemble des acteurs doit jouer en même temps plusieurs parties, à différents niveaux de pouvoir. L'engagement des grandes multinationales dans le domaine de la RSE, par exemple, procède autant de leur souci de défendre leur réputation à l'échelle internationale que des multiples pressions dont elles sont l'objet de la part des acteurs africains

41. M. Keck et K. Sikkink, *Activists Beyond Borders. Advocacy Networks in International Politics*, Ithaca, Cornell University Press, 1998; J. Ferguson, *Global Shadows...*, *op. cit.*, chap. 4.

42. Ce que D. A. Snow *et al.* appellent une amplification de cadre: D. A. Snow, E. Burke Rochford, J. S. K. Worden et R. D. Benford, « Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation », *American Sociological Review*, vol. 51, n° 4, 1986, p. 464-481.

43. H. Becker, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.

pour reproduire le régime de la « décharge » instauré à l'époque coloniale⁴⁴. Compte tenu de la défaillance de l'État, ces compagnies suscitent des attentes très fortes en matière d'emploi, d'infrastructures, de projets sociaux – ce qu'illustrent bien les contributions de Lickert pour Sinosteel au Cameroun, et de Geenen et Iragi Mukotanyi pour la Banro en RDC. De ce fait, les élites politiques – de la présidence aux chefs coutumiers en passant par les autorités régionales – tentent de les instrumentaliser pour financer leurs projets au bénéfice de la population et consolider ainsi leur base clientéliste. Quand bien même les grandes multinationales estiment ces requêtes excessives, elles se doivent d'y répondre si elles souhaitent maintenir leur accès aux ressources minières. L'injonction de donner dans l'évergétisme ne concerne d'ailleurs pas seulement ces compagnies, mais également les plus petites de ces entreprises, même si leurs dons restent souvent plus symboliques (construire un marché, réaménager un parc public, etc.).

REPRÉSENTATIONS ET RUMEURS

Évaluer la portée du boom minier dans ses multiples conséquences est un exercice particulièrement difficile dans la mesure où il est déjà saturé par les discours, les images et les chiffres produits par les acteurs en présence et les observateurs extérieurs – une problématique riche en perspectives de recherche, que nous pouvons lire en creux dans les contributions de ce numéro.

Tout boom minier dans une région donnée commence par une rumeur. Dans le lancement de celle-ci, les sociétés d'exploration – dont l'objet social est de repérer des gisements prometteurs, de les représenter sous la forme de chiffres et de plans, et de revendre leurs droits sur ceux-ci à des investisseurs avec une plus-value – jouent souvent un rôle déterminant. Compte tenu de leur objet spéculatif, la représentation que ces sociétés offrent des gisements en question ne reflète pas un état objectif : elle est construite et communiquée de manière à attirer l'attention des investisseurs sur eux et à faire circuler des bruits sur leur potentiel. De façon plus insidieuse, les sociétés d'exploration contribuent également à rendre le secteur minier intangible, insaisissable, du fait qu'elles achètent et revendent rapidement les titres miniers et changent

44. Voir M. Williams, « The Gold Standard of Governance: Mining, Decentralization and State Power in Senegal », *Politique africaine*, n°117, avril 2010, p. 127-148 ; J. Hönke, « New Political Topographies. Mining Companies and Indirect Discharge in Southern Katanga (DRC) », *Politique africaine*, n°120, décembre 2010, p. 105-127.

elles-mêmes constamment de nom, d'adresse et d'actionnaires⁴⁵. Avant que les gisements ne soient acquis par des compagnies qui décident de les exploiter, l'activité minière d'une région donnée se présente ainsi comme une « économie des apparences » – un marché spéculatif de titres miniers qui passent sans cesse de main en main entre des sociétés à l'identité elle-même changeante⁴⁶.

Comme en témoigne la luxuriance de leurs sites web, le volume de leurs rapports et le soin apporté à leurs exposés en public, les entreprises majors ne s'investissent pas moins que les juniors dans la production de représentations. C'est que l'enjeu n'est pas seulement pour elles de faire miroiter la plus-value que leur projet d'investissement peut apporter aux actionnaires; il est également de réduire et de contrecarrer les critiques susceptibles de remettre en question celui-ci. D'une part, elles mettent en avant leurs œuvres au bénéfice des communautés locales et les montants qu'elles y ont consacrés en invoquant les *best practices* en matière de responsabilité sociale des entreprises⁴⁷. De l'autre, elles veillent à contrôler ce qui est publié à leur sujet en limitant l'accès des chercheurs indépendants à leur concession et aux communautés qui l'entourent⁴⁸. On pourrait ainsi suggérer, pour reprendre une terminologie marxiste, que le contrôle des moyens de communication est devenu, du point de vue de ces grandes compagnies, une modalité essentielle de leur contrôle continu des moyens de production (le capital, la mine, etc.).

Ces dispositifs mis en place pour monopoliser l'information n'empêchent pas bien sûr la prolifération des commentaires, des critiques et des rumeurs⁴⁹. On parle de la politique de recrutement « tribale » de telle entreprise et de « l'esclavage » imposé aux travailleurs dans telle autre. On soupçonne l'identité des politiciens et des intérêts étrangers qui se cachent derrière tel homme d'affaires, ainsi que leurs liens avec des activités de guerre, criminelles ou terroristes. On a entendu dire que la majorité des Chinois sont des forçats

45. J.-B. Gewald et S. Soeters, « African Miners and Shape-Shifting Capital Flight: The Case of Luanshya/Baluba », in A. Fraser et M. Larmer (dir.), *Zambia, Mining and Neoliberalism...*, op. cit., p. 155-184.

46. A. Tsing, *Friction: An Ethnography of Global Connection*, Princeton, Princeton University Press, 2004, chap. 2.

47. J. Hönke et T. A. Borzel, « From Compliance to Practice. Mining Companies and the Voluntary Principles on Security and Human Rights in the Democratic Republic of Congo », *SFB-Governance working paper series*, n° 25, 2011.

48. M. A. Welcker, « 'Corporate Security Begins in the Community': Mining, the Corporate Social Responsibility Industry, and Environmental Advocacy in Indonesia », *Cultural Anthropology*, vol. 24, n° 1, 2009, p. 142-179.

49. S. Jackson, « "Nos richesses sont pillées!" Économies de guerre et rumeurs de crime au Kivu », *Politique africaine*, n°84, décembre 2001, p. 117-135.

expédiés par leur gouvernement pour travailler en Afrique. Nourries par l'opacité qui entoure les contrats et les acteurs du secteur minier, ces rumeurs, parfois colportées par la presse locale, offrent une critique populaire sur le boom minier. Toutefois, loin de s'épuiser dans les réseaux de sociabilité qui parcourent les régions minières, elles peuvent – au même titre que les doléances des communautés locales – être reprises dans les publications des experts, des activistes ou des chercheurs en sciences sociales (« Un informateur bien placé nous a affirmé que... »), et alimenter ainsi des débats à l'étranger⁵⁰.

À l'échelle internationale, les observateurs étrangers dont nous venons de parler convoquent volontiers des termes forts pour décrire l'implantation des investisseurs miniers étrangers en Afrique : il est question de pillage, de « *new scramble* », de malédiction des ressources, de nouveau départ de l'Afrique, etc. Ces termes suggèrent que le récent « boom » minier – un autre terme évocateur – est investi par différents imaginaires, ceux de la ruée vers l'or, de la conquête coloniale, du décollage économique, ou encore des bulles spéculatives. Ils témoignent également du fait que ce boom donne lieu à des conflits non seulement autour des ressources, mais également autour des catégories au travers desquelles il convient de le représenter. D'un côté, les compagnies minières soutiennent qu'elles contribuent au « développement durable » de la région dans laquelle elles sont établies, et cherchent à criminaliser les acteurs de la filière artisanale, accusés de recourir au travail des enfants, de polluer les sols et les rivières, etc.⁵¹. De l'autre, les activistes, soutenus par de nombreux chercheurs et journalistes, voient dans les discours de responsabilité sociale et environnementale des entreprises un vernis de légitimation susceptible de dissimuler les abus qu'elles commettent⁵².

Pour défendre leur thèse, compagnies minières et activistes lancent des chiffres (souvent invérifiables), citent des témoignages (bien choisis) et reconstruisent l'histoire des pays concernés (à leur avantage). Ce faisant, ils visent à former une « communauté interprétative » qui rallie à leur cause le public, les décideurs politiques et les institutions internationales. Pour l'heure, si la Banque mondiale – qui joue un rôle clé dans la régulation du secteur

50. On en retrouve une belle illustration dans les travaux de la Commission sénatoriale belge sur le « pillage » au Congo en 2002. En l'absence de preuves, les questions parlementaires visaient avant tout à confirmer les allégations portant sur les hommes d'affaires incriminés dans le financement de la guerre. Voir B. Rubbers, *Faire fortune en Afrique. Anthropologie des derniers colons du Katanga*, Paris, Karthala, 2009, chap. 4.

51. P. Tschakert et K. Singha, « Contaminated Identities: Mercury and Marginalization in Ghana's Artisanal Mining Sector », *Geoforum*, n°38, n° 6, novembre 2007, p. 1304-1321.

52. Pour témoigner de ces abus à l'encontre de l'environnement, des droits sociaux ou encore des populations indigènes, ils prennent appui sur des scandales bien documentés tels ceux impliquant Freeport en Indonésie et BHP en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

minier à l'échelle mondiale – reconnaît officiellement les nombreux problèmes posés par l'extraction minière, elle refuse de changer de stratégie et continue donc à soutenir l'ouverture du secteur minier africain aux investissements étrangers⁵³.

En développant ces pistes d'analyse, cette introduction a fait en sorte de jeter les bases d'une approche socio-anthropologique des investissements miniers, qui attache une attention privilégiée à « l'agencéité » des acteurs et à l'histoire des sociétés africaines. Dans cette approche, le boom auquel nous assistons depuis le milieu des années 2000 n'est pas seulement le fruit des réformes promues par la Banque mondiale, mais plus largement celui d'un processus de « formation » largement indéterminé, qui implique aussi bien des gouvernements étrangers, des compagnies multinationales et des petites entreprises, que les élites politiques, les travailleurs et les creuseurs⁵⁴. Il ne s'agit donc pas de sous-estimer l'influence des acteurs étrangers, ni même de contester la thèse de l'émergence de nouveaux régimes de dépendance économique et politique, mais bien de sortir de ce que Jean-François Bayart appelait, dans les premières pages de *L'État en Afrique*, le « paradigme du joug » – un paradigme à ce point focalisé sur les politiques de ces acteurs extérieurs qu'il en vient à dénier toute forme d'historicité aux sociétés africaines⁵⁵.

Dans cette perspective socio-anthropologique, le boom des investissements étrangers offre un excellent point d'entrée pour étudier la trajectoire politique des régions riches en ressources minières. En premier lieu, l'exploitation minière est, dans nombre de ces régions, au cœur de la fabrique des sociétés depuis des décennies, voire des siècles. Dans ce cadre, les conflits qui se développent autour des compagnies minières ne semblent pas entièrement neufs; ils réveillent, dans un contexte transformé, ce qui apparaît comme de vieux démons. En deuxième lieu, l'établissement de ces entreprises a des effets

53. S. Pegg, « Mining and Poverty Reduction... », art. cit.

54. B. Berman et J. Lonsdale, *Unhappy Valley: Conflict in Kenya and Africa*, Londres, James Currey, 1992; B. Hibou, *L'Afrique est-elle protectionniste? Les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure*, Paris, Karthala, 1996.

55. J.-F. Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989, p. 20. À mon sens, le « paradigme du joug » demeure dominant dans la littérature sur l'économie politique en Afrique, que celle-ci s'inscrive dans une perspective critique ou appliquée. Mais la persistance de ce paradigme – ou sa réactivation sous de nouveaux atours théoriques – se fait le plus souvent sur un mode implicite, en négligeant tout simplement de prendre en considération l'agencéité des acteurs africains. Sur ce problème (la reproduction implicite de schémas d'analyse critiqués depuis longtemps), voir notamment J. Ferguson, *Expectations of Modernity. Myths and Meanings of Urban Life on the Zambian Copperbelt*, Berkeley, University of California Press, 1999.

en chaîne – nous l’avons vu – dans différentes arènes à plusieurs niveaux. La formation du secteur minier participe donc, en même temps, de la formation de l’État, du champ du développement, etc. Suivre la manière dont un conflit passe d’un espace de lutte à un autre, et conduit les acteurs à jouer plusieurs parties en même temps, constitue un dispositif méthodologique particulièrement intéressant pour pénétrer la complexité des sociétés africaines. Enfin, le boom minier offre un champ d’analyse comparative relativement pertinent du fait qu’il met très souvent aux prises, dans différents contextes, les mêmes enjeux, les mêmes acteurs (ou catégories d’acteurs), et les mêmes technologies politiques.

Il reste que tout boom minier est par définition éphémère, comme l’histoire économique des anciennes régions minières en Afrique en atteste : elle s’est déroulée comme une succession de périodes de croissance rapide et de déclin plus longues. Dès lors, si l’implantation des entreprises minières provoque aujourd’hui de nombreux changements, comment évaluer la portée de ceux-ci dans les années, les décennies, qui viennent ? Sans céder aux prophétismes qui prédisent le « nouveau départ » de l’Afrique ou, au contraire, un retour au « cœur des ténèbres », l’analyse gagne ici à évaluer l’orientation prise par les dynamiques en cours et, plus largement, à interroger la manière dont les acteurs eux-mêmes se représentent le futur et le préparent (ou non)⁵⁶. Les espoirs et les craintes que celui-ci suscite sont, dans un certain sens, sous-jacents à l’ensemble des rapports sociaux qui entourent les investissements miniers étrangers en Afrique ■

Benjamin Rubbers

Laboratoire d’anthropologie sociale et culturelle

Université de Liège

56. J. Smith, « Tantalus in the Digital Age. Coltan Ore, Temporal Dispossession, and “Movement” in the Eastern Democratic Republic of Congo », *American Ethnologist*, vol. 38, n° 1, 2011, p. 17-35; T. Makori, « Abjects retraités, jeunesse piégée : récits du déclin et d’une temporalité multiple parmi les générations de la “Copperbelt” congolaise », dans le présent numéro.